

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerja

N° 14734*03

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement: 1. Intitulé du projet Construction de 3 nouveaux tunnels de congélation et installation d'une nouvelle tour aéro-réfrigérante sur le site BRETAGNE FRIGO, situé ZA de Calouet, à Loudéac (22). 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale **BRETAGNE FRIGO** Sébastien PRIEUR Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Directeur de filiale RCS / SIRET 1 3 3 0 0 3 4 1 9 1 8 2 4 SAS Forme juridique Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 1. Installations classées pour la protection a) Modification d'une Installation classée pour la protection de l'environnement de l'environnement soumise à autorisation. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition La société BRETAGNE FRIGO, qui exploite un entrepôt frigorifique situé ZA de Calouet, sur la commune de Loudéac, envisage d'apporter des modifications sur son site. L'entrepôt possède aujourd'hui un volume d'environ 60 000 m3 comprenant 4 chambres froides, 2 tunnels de congélation et une salle des machines fonctionnant à l'ammoniac. L'ammoniac est utilisé comme fluide frigorigène pour la réfrigération des chambres froides et tunnels de congélation qui accueillent des produits alimentaires. Le site comprend également une tour aéroréfrigérante. Dans le cadre des modifications prévues sur site, 3 tunnels de congélation seront ajoutés ainsi qu'une nouvelle Tour Aéro-Réfrigérante. A noter qu'il n'est ainsi pas prévu d'augmenter la quantité d'ammoniac présente sur site. Ces 3 tunnels de congélation, d'une surface d'environ 64 m² unitaire, seront construits dans le prolongement Sud-Est du bâtiment existant, accolés à la zone réfrigérée de 500 m² et à proximité du parking VL. Dans ce cadre, le quai de chargement/

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

tonnes de produits alimentaires/jour au total pour les 3 nouveaux tunnels.

déchargement existant n°1 sera supprimé. Une nouvelle tour aéroréfrigérante sera installée en toiture de la salle des machines, à côté de la TAR existante. Chacun des tunnels de congélation recevra 25 tonnes par jour de produits alimentaires entrants soit 75

4.2 Objectifs du projet

Le projet de modification de l'entrepôt frigorifique a pour objectif d'accroître la capacité entrante des produits alimentaires via la construction de 3 nouveaux tunnels de congélation, en plus des 2 tunnels existants.

Il est prévu une capacité entrante de 25 tonnes/jour de produits alimentaires et ce pour chaque tunnel soit un total de produits alimentaires entrants supplémentaires par rapport à aujourd'hui de 75 tonnes/jour.

L'entrepôt actuel est déjà autorisé pour une quantité entrante de produits alimentaires de 60 tonnes/jour.

Ainsi, cela porte le tonnage total de produits alimentaires entrants chaque jour sur site à 135 tonnes.

Concernant les ICPE, le site est actuellement :

- soumis à autorisation pour la rubrique 4735,
- soumis à enregistrement pour les rubriques 1511, 2220, 2221,
- soumis à déclaration pour les rubriques 2921 et 2925.

Le projet de modification augmentera la valeur de classement pour les rubriques 2220, 2221 et 2921, mais n'engendrera pas de changement de régime.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consistera en la création de 3 tunnels de congélation et la mise en place d'une nouvelle TAR en toiture de la salle des machines. Ces travaux seront réalisés dans un même temps. La durée des travaux est estimée à 7 mois environ.

A noter que lors des travaux, un quai de chargement/déchargement sera supprimé pour y construire les tunnels de congélation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les tunnels de congélation serviront à la congelation des produits alimentaires. Ils fonctionneront à l'ammoniac et seront alimentés depuis la salle des machines existante.

Le processus d'exploitation restera identique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme Le projet est soumis à : - permis de construire, - à la réglementation ICPE pour les rubri dites rubriques) et pour la rubrique 292	entale devra iques 2220 et 1 (le site reste	être jointe au(x) dossie 2221 (à noter que le site s soumis à déclaration pa	er(s) d'autorisc e existant est c our cette rubri	ation(s). léjà soumis à enregistrement pour cesque).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p			on - préciser le	
	eurs caracté	ristiques		Valeur(s)
Tunnel de congélation				Longueur x largeur = 14,35m x 4,45m Surface = environ 64 m²
Quantité de produits entrants par tunne Quantité de produits entrants pour les 3 Quantité totale de produits entrants sur	tunnels en p	rojet		25 tonnes/jour 75 tonnes/jour 135 tonnes/jour
A & Localization du projet				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonne	ées géographiques ¹	Long. <u>0</u> 2 ° 4 9	5'02" 14C Lat. 48°09'33"3N
BRETAGNE FRIGO ZA de Calouet 22600 LOUDEAC	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a) l'article R. l'environne Point de c Point d'arr	lépart :	Long °	.'"_ Lat°'" '"_ Lat°'"_
Joi	ignez à voir	e demande les anne	exes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage	e a-t-il fait l'objet d'u	une évaluation est composée of t 4 chambres t	d'un entrepôt frigorifique d'environ froides, 2 tunnels de congélation et
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pr indiquez à quelle date il a été autori	L'installation a été auto	orisée par arrê	té préfectoral du 9 janvier 2006.	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF 2 la plus proche est la n°530002101 "Foret de Loudéac" située à environ 4,8 km au Nord-Est du site. La ZNIEFF 1 la plus proche est la n°530030164 "Bois et étang de Banguily" située à environ 8,8 km au Sud-Ouest du site.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Absence d'arrêté de biotope sur la commune de Loudéac. La zone la plus proche est située à environ plus de 47 km à l'Ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	La réserve naturelle régionale la plus proche est la FR9300006 "Landes et marais de Glomel" située à environ 46 km à l'Ouest du site. Le parc naturel régional le plus proche est le FR8000051 "Golfe du Morbihan" situé à environ 47 km au Sud du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Loudéac est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État relatif aux grandes infrastructures routières nationales des Côtes-d'Armor, approuvé par arrêté préfectoral du 28 janvier 2014. A noter que le site est éloigné de plus de 3 km de la RN 164, mentionnée dans le PPBE (seule infrastructure mentionnée dans ce plan).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Aucun monument historique ou site patrimonial remarquable n'est présent sur la commune de Loudéac.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le site de Bretagne Frigo n'est pas localisé au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de Loudéac n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels. En revanche, elle est concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques PPRT EPC FRANCE (ex NITRO) approuvé le 10/11/2010. Le site du projet n'est pas situé dans les zones d'aléas du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Pas de sites ou sols pollués recensés sur la commune de Loudéac.
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	La commune de Loudéac n'est pas localisée au sein d'une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	Absence de site inscrit sur la commune de Loudéac.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site de Bretagne Frigo n'est pas localisé à proximité d'une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est la FR5300035 "Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas" issue de la Directive Habitats et localisée à environ 15 km à l'Ouest du site.
D'un site classé ?		X	Absence de site classé sur la commune de Loudéac.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez	compléter	le tableau	suivant:

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments du site sont aujourd'hui raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Les consommations en eau sur site sont essentiellement dues au refroidissement du circuit frigorifique des tours aéro-réfrigérantes, alimentant les tunnels de congélation, ainsi qu'aux usages de type sanitaire. Le volume d'eau total utilisé pour le refroidissement des circuits frigorifiques des TAR sera de 8000 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Pas d'intervention dans le sous-sol.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais. Pas d'évacuation de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais. Pas d'apport de matériaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet de construction des 3 tunnels de congélation s'implante sur des zones déjà imperméabilisées, dans la continuité du bâtiment existant. Ainsi, le projet n'entraîne pas de destruction pour la biodiversité. Il n'y a pas de consommation d'espace naturel et l'activité qui y sera exercée est aujourd'hui déjà existante sur le site.
Milieu naturel			X	Le site Natura 2000 le plus proche "Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas" est situé à environ 15 km à l'Ouest du site. Il s'agit d'un site Natura 2000 sous la Directive Habitats. Nous considérons que le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité projetée du site et des distances d'éloignement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 de présent formulaire ?	e J	X	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Les 3 tunnels de congélation se construisent sur des zones déjà imperméabilisées. Il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Le site de Bretagne Frigo est localisé sur une commune concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques "PPRT EPC FRANCE (ex NITRO)" approuvé le 10/11/2010. Le site du projet n'est cependant pas localisé dans les zones de dangers du PPRT. Il n'est donc pas concerné par un risque technologique.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Absence de PPRN sur la commune de Loudéac.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	De par la nature du projet (construction de 3 nouveaux tunnels de congélation), aucun rejet de contaminants biologiques, chimique et physique n'est à prévoir. Dans le cadre du stockage sur site de produits alimentaires frais, des conditions d'hygiène strictes sont maintenues.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	La mise en place de 3 nouveaux tunnels de congélation engendrera une quantité de produits entrants sur site en augmentation vis-à-vis de la situation actuelle. Le trafic de PL pour la livraison de ces produits sera ainsi augmenté. Toutefois, il est à noter que le site perd un client pour lequel il réalisait une activité de préparation de commande. Ainsi, le trafic de PL relatif aux tunnels de congélation sera similaire au trafic de PL qui était généré pour ce client. Ainsi, il n'y aura ainsi pas d'augmentation du trafic de PL au global.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le bruit sera essentiellement lié au trafic des poids-lourds autour du site. Toutefois, le trafic au global sur le site n'étant pas augmenté, le bruit relatif au trafic restera similaire. En phase chantier, il sera limité aux engins de travaux pour la construction des 3 tunnels de congélation. A noter qu'une nouvelle TAR sera également mise en place en toiture de la salle des machines, à côté de la TAR existante. La ventilation sera à bas niveau sonore. Nous rappelons que le site est implanté au sein d'une Zone d'Activité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	La plateforme frigorifique étant déjà existante, le site émet à l'heure actuelle des émissions lumineuses. Dans le cadre du projet, il n'y aura pas d'émissions lumineuses supplémentaires. Les tunnels de congélation et salle des machines seront des bâtiments clos sans ouverture.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les rejets atmosphériques seront dus au trafic de véhicules, qui ne sera toutefois pas augmenté dans le cadre des modifications. La réfrigération des nouveaux tunnels de congélation se fera par la salle des machines existante. Pas de rejet dans l'air en fonctionnement normal de l'installation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Dans le cadre des modifications, le nombre de salarié sur site ne sera pas augmenté. Ainsi, le rejet des eaux usées sera similaire et se fait dans le réseau public d'assainissement. Concernant les eaux pluviales du site issues des nouveaux tunnels de congélation, elles seront dirigées vers le réseau communal. Il s'agira uniquement d'eaux pluviales de toiture : pas de nouvelles voiries créées dans le cadre du projet.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Les effluents industriels générés par le projet seront issus du fonctionnement des tours aéro-réfrigérantes qui alimentent les 3 nouveaux tunnels de congélation et les cellules de stockage. Les eaux seront rejetées dans le réseau communal des eaux usées après analyses.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes		L'activité de congélation des produits frais produira essentiellement des déchets non dangereux, principalement des déchets alimentaires et des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques). Les déchets seront triés au niveau de la zone déchets déjà existante et évacués en filières adaptées. A noter que le site perd un client pour lequel il réalisait une activité de préparation de commande, productrice de déchets d'emballages. Ainsi, il n'y aura pas d'augmentation des quantités de déchets générées sur site au global, la nouvelle activité de congélation compensant les activités du client.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Les modifications réalisées sur site se feront dans le prolongement des bâtiments existants et sur des zones déjà imperméabilisées. Le site ne présente pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager. L'aspect paysager du site restera globalement similaire.		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		\boxtimes	Les modifications projetées sur le site n'auront pas d'impact sur l'usage du sol, celui-ci étant à l'heure actuelle déjà imperméabilisé. L'usage du sol restera donc inchangé.		
approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
Les projets exis	stants ont été recherche tale dans les environs d	és via le	e site d	e la DREAL Bretagne où sont recensés les différents avis émis par l'autorité echerche était centrée sur les avis établis depuis 2017 sur les projets les plus		
Il ressort de la recherche effectuée que 4 projets ont fait l'objet d'un avis cas par cas entre 2017 et 2020. Les projets sont les suivants : - Distrivert - Réalisation d'un forage à Loudéac - Février 2020. L'installation est située ZI de Penthièvre à environ 3,7 km au Nord du projet, - Stockage de mobilhomes Février 2019. Ce projet fait l'objet d'une décision tacite valant obligation de réaliser une étude d'impact. Projet situé à environ 2 km au Nord-Est du site, - VETAGRI Création d'une nouvelle ligne de granulation Juillet 2018. Ce projet est localisé à environ 1 km à l'Est du site de Bretagne Frigo. Ce site est susceptible de générer des impacts sur les thématiques air et bruit. - SAS BIODEAC Modification unité méthanisation - Décembre 2017. Ce projet est susceptible d'avoir des risques accrus de pollution accidentelle et une augmentation des surfaces d'épandage. Il est localisé à environ 600 m au Nord-Est du site. Au vu de la nature des projets et des impacts générés, les incidences engendrées par les différents projets et ceux du projet de Bretagne Frigo ne sont pas susceptibles de se cumuler.						
	nces du projet identific			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le bruit en phase de chantier et les rejets en eau qui seront augmentés.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées et la quantité globale sur site restera stable,
- les rejets atmosphériques seront limités, les groupes froids mis en place feront l'objet de contrôles périodiques réguliers;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol,
- le trafic global du site restera stable,
- les constructions seront réalisées sur des surfaces déjà imperméabilisées ne portant pas atteintes au milieu naturel.

A noter qu'en parallèle du projet de modifications, le site vient de perdre un client pour lequel une grosse activité de préparation de commandes était menée. Ainsi, le trafic et la quantité de déchets sont réduits dans le cas de la perte de ce client. Sur ces deux thématiques, les modifications, objet du cas par cas, apporteront des flux supplémentaires ce qui explique qu'au global, le trafic généré par la plateforme ainsi que la quantité de déchets générés resteront stables.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant des sensibilités environnementales très limitées, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet de construction des 3 tunnels de congélation s'inscrit en extension d'un site déjà existant, sur des surfaces déjà imperméabilisées. En outre, l'activité qui y sera exercée est déjà présente sur le site.

Un dossier de porter à connaissance sera en outre réalisé conjointement au projet, les impacts seront de nouveau intégrés et évalués.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	o. America daligatores	
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes
1	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

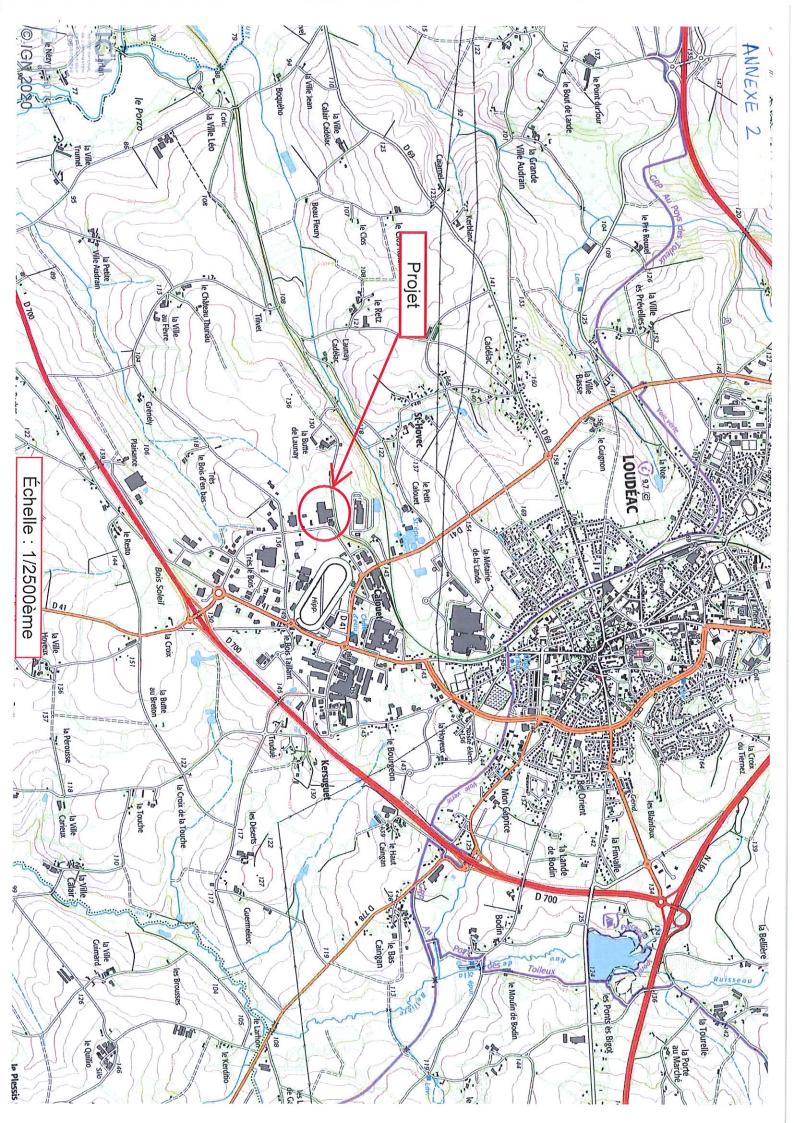
Annexe 7 - Incidences et mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LYON le, 19/05/2020







BRETAGNE FRIGO

Cas par cas

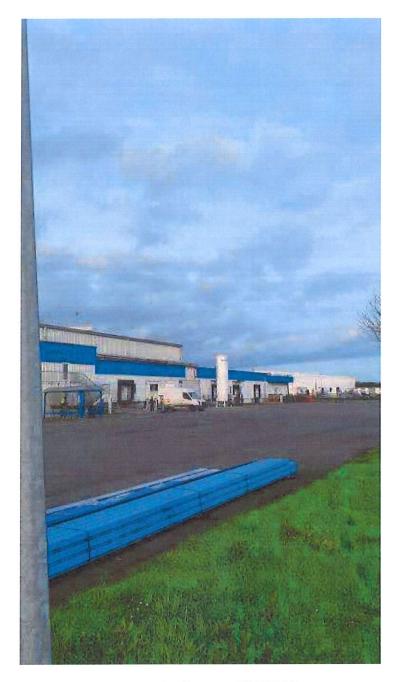
ANNEXE 3 - Localisation cartographique d'implantation du projet



BUREAU VERITAS Exploitation – AF – Rev0 – Février 2020 – PJ3 – Page 1

BRETAGNE FRIGO

Cas par cas



Vue 1 – Prise de vue : 19/02/2020